

Nom du produit: AEROSIL® R 106

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:
AEROSIL® R 106

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique: Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice
Formule chimique: C₈H₂₄O₆Si₅
Numéro d'identification UE: -
N° CAS: 68583-49-3
N° CE: 271-514-2

N° d'enregistrement REACH: 01-2119379499-16-0000 (TPR)

Évaluation nanomatériau/nanoforme: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Agent antiblocage
Additif de fluidification
Caoutchouc silicone
Toner

Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH
Rellinghauser Str. 1-11
45128 Essen
Germany
Téléphone : +49 6181 59 4787
E-mail : sds-hu@evonik.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

Nom du produit: AEROSIL® R 106

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Déclaration(s) de risque:

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence

Prévention:

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

Evacuation:

P501: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

2.3 Autres dangers

Données de PBT/vPvB

Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Désignation chimique

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice

Numéro d'identification UE:

N° CAS:

68583-49-3

N°CE:

271-514-2

N° d'enregistrement

01-2119379499-16-0000 (TPR)

REACH:

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Cyclotétrasiloxa		68583-49-3	271-514-2	01-	Aucune	

Nom du produit: AEROSIL® R 106

ne, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice				2119379499-16;	information disponible.	
octaméthylcyclotétrasiloxane	0,01 - <0,15%	556-67-2	209-136-7	01-2119529238-36;	Toxicité Aquatique (Chronique): 10	##

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice	Classification: Aucuns connus. Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 5,01 mg/l Poussière ou brouillard Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	Aucun(e) .
octaméthylcyclotétrasiloxane	Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Repr.: 2: H361f; Aquatic Chronic: 1: H410 Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 36 mg/l Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	Aucun(e) .

CLP: Règlement n° 1272/2008

Évaluation nanomatériau/nanoforme: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

RUBRIQUE 4 — Premiers secours
4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Dans le cas de libération de poussière de produit: Troubles possibles: toux, étternuements Transporter à l'air frais.
Contact avec la Peau:	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Contact oculaire:	Troubles possibles provoqués par l'effet de corps étranger. Laver les yeux à grande eau. En cas de troubles persistants: faire examiner par l'ophtalmologiste.

Nom du produit: AEROSIL® R 106

Ingestion: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. après absorption de grandes quantités de substance / En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.

Protection individuelle des secouristes: Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Aucuns connus.

Dangers: Aucuns connus.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Jet d'eau vaporisée, mousse, CO₂, poudre sèche. Adapter le produit d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, dégagement possible de: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, produits de décomposition organiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Porter un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussières.

6.1.1 Pour les non-secouristes: Aucune information disponible.

6.1.2 Pour les secouristes: Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.

Nom du produit: AEROSIL® R 106

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:** Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):** Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail ou sur les machines.
- Conseil de manipulation en toute sécurité:** Le cas échéant: Système d'aspiration. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.
- Mesures à prendre pour éviter le contact:** Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions d'un stockage sûr:** Protéger contre la chaleur et les rayons du soleil. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Si des travaux de réparation sont nécessaires sur l'installation de production (travaux de soudage p. ex), la zone où la réparation sera effectuée doit être pratiquement dépourvue de produit.
- Matériaux d'emballage sûrs:** Aucune information disponible.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations disponibles

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
octaméthylcyclotétrasiloxane	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Inhalation	Locale, long terme; 13 mg/m ³	Toxicité à doses répétées

Nom du produit: AEROSIL® R 106

	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 73 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 13 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 3,7 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Locale, long terme; 73 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
octaméthylcyclotétrasiloxane	Sédiments (eau douce)	3 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	1,5 µg/l	
	Terre	0,84 mg/kg	Terre
	Aquatique (eau de mer)	0,15 µg/l	
	Station d'épuration	10 mg/l	
	Prédateur	41 mg/kg	Oral.e.aux.es
	Sédiments (eau de mer)	0,3 mg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques Appropriés:

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail ou sur les machines.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à écrans latéraux En cas d'apparition de poussières: lunettes masques

Protection des Mains:

 Informations supplémentaires: Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants: tissu, caoutchouc, cuir.
 Informations supplémentaires: Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière ne sont pas valables pour les solides non dissous/les poussières.

Protection de la peau et du corps:

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire:

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En cas d'apparition de poussières: Masque antipoussière disposant d'un filtre à particules P2

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contrôles environnementaux:

voir section 6.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

État:	solide
Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore

Nom du produit: AEROSIL® R 106

Seuil olfactif:	Non applicable
Point de fusion:	Non applicable Décomposition
Point d'ébullition:	Non applicable Décomposition
Inflammabilité:	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Non applicable (solide)
Température d'auto-inflammabilité:	> 600 °C Méthode: VDI 2263
Température de décomposition:	> 300 °C
pH:	> 3,7 (20 °C) Concentration: 40 g/l 1: 1 dans suspension
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	Non applicable (solide)
Viscosité, cinématique:	Non applicable (solide)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	difficilement soluble
Taux de dissolution:	faible vitesse de dissolution
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable
Stabilité de la dispersion:	Evaluation: faible stabilité de dispersion
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité relative:	Aucune information disponible.
Densité:	Approximatif 2 g/cm ³ (20 °C)
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Caractéristiques de la particule	
Granulométrie:	Voir le commentaire au-dessous du titre suivant.
Répartition de la taille des particules:	La structure de la silice amorphe synthétique (SAS) d'Evonik peut être décrite par des particules constitutives qui sont liées de manière covalente pour former des agrégats. En raison de la liaison covalente, il n'y a pas de limites de phases entre les particules constitutives, elles ont perdu leur identité physique et ne peuvent donc être considérées que comme des structures primaires. Par ailleurs, les agrégats s'assemblent de manière lâche pour former des agglomérats. Les agglomérats sont les particules dont se compose le produit lorsqu'il est commercialisé. Taille des structures primaires: les structures primaires peuvent uniquement être mesurées par un microscope électronique de transmission (MET). La taille pour la SAS d'Evonik se situe dans la plage de 2,5 – 50 nm (d ₅₀ , basée sur des chiffres). Comme expliqué ci-dessus, ces particules n'apparaissent cependant pas sous forme de particules isolées.

Nom du produit: AEROSIL® R 106

Empoussiérage:	Éviter la formation de poussières.
Surface spécifique:	Aucune information disponible.
Charge de surface/Potentiel zêta:	Aucune information disponible.
Evaluation:	Evaluation: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).
Forme:	Forme: sphéroïdal
Crystallinité:	Crystallinité: amorphe
Traitement de surface:	Propriétés de la particule enduite: hydrophobe Traitement de surface /Revêtements: Oui

9.2 Autres informations

Peroxydes:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non applicable
Énergie minimale d'ignition:	Non applicable

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.
10.4 Conditions à éviter:	L'hydrophobie disparaît à des températures > 300 °C.
10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations disponibles
10.6 Produits de décomposition dangereux:	produits de décomposition organiques monoxyde de carbone, dioxyde de carbone Stable dans des conditions normales. Le produit ne sera pas exposé à une polymérisation dangereuse.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations générales:	La manipulation de ce produit n'a pas provoqué la silicose ou d'autres maladies spécifiques à un produit.
--------------------------------	---

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact avec la Peau:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact oculaire:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Ingestion:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Nom du produit: AEROSIL® R 106**Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)****Ingestion****Produit:** DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 5.000 mg/kg, OECD 401, (Analogie)**Composants:**
Cyclotétrasiloxane, DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 5.000 mg/kg, OECD 401, (Analogie)
octaméthyl-, produits de
réaction avec la silice
octaméthylcyclotétrasiloxane DL 50, Rat, mâle, > 5.000 mg/kg, OECD 401**Contact avec la peau****Produit:** DL 50, Lapin, > 5.000 mg/kg, (Analogie)**Composants:**
Cyclotétrasiloxane, DL 50, Lapin, > 5.000 mg/kg, (Analogie)
octaméthyl-, produits de
réaction avec la silice
octaméthylcyclotétrasiloxane DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 5.000 mg/kg, OECD 402**Inhalation****Produit:** CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, > 5,01 mg/l, OECD 436, Poussière ou brouillard, (Analogie)**Composants:**
Cyclotétrasiloxane, CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, > 5,01 mg/l, Poussière ou brouillard,
octaméthyl-, produits de OECD 436, (Analogie)
réaction avec la silice Vapeur, Non toxique après exposition unique, Non applicable
octaméthylcyclotétrasiloxane CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, 36 mg/l, OCDE 403, Vapeur
Non toxique après exposition unique, Poussière ou brouillard, Aucune
information disponible.**Toxicité à dose répétée****Produit:** NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, mâle, Oral.e.aux.es, 28 day, 7 jours par semaine, >= 1.000 mg/kg, Pas d'effets négatifs. (Analogie)**Composants:**
Cyclotétrasiloxane, NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, mâle, Oral.e.aux.es, 28 day, 7 jours par semaine, >= 1.000 mg/kg, Pas d'effets négatifs. (Analogie)
octaméthyl-, produits de réaction avec la silice
octaméthylcyclotétrasiloxane NOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6 heures/jour, 1,8 mg/l, Toxicité subchronique
LOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6 heures/jour, 8,5 mg/l, chronique
NOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6 heures/jour, 0,36 mg/l, Toxicité subaiguë**Corrosion ou Irritation de la Peau****Produit:** OECD 404, (Lapin), Non irritant, (Analogie)**Composants:**
Cyclotétrasiloxane, Non irritant, OECD 404, Lapin, (Analogie)
octaméthyl-, produits de
réaction avec la silice
octaméthylcyclotétrasiloxane Non irritant, OECD 404, Lapin**Blessure ou Irritation Grave des Yeux****Produit:** analogue à la méthode OECD, Lapin, Non irritant, (Analogie)**Composants:**

Nom du produit: AEROSIL® R 106

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice octaméthylcyclotétrasiloxane Non irritant, analogue à la méthode OECD, Lapin, (Analogie)
Non irritant, OECD 405, Lapin

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429, Souris, N'est pas un sensibilisateur cutané., (Analogie)
Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané., (Analogie)

Composants:

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429, Souris, N'est pas un sensibilisateur cutané., (Analogie)
Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané., (Analogie)
octaméthylcyclotétrasiloxane Magnusson et Kligman., OCDE 406, Lapin, N'est pas un sensibilisateur cutané.
Test de sensibilisation, Humain, N'est pas un sensibilisateur cutané.
Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané.

Cancérogénicité

Produit: Aucune indication quant à un effet cancérigène.

Composants:

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice Aucune indication quant à un effet cancérigène.
octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

aucune indication quant à un effet mutagène

In vitro

Produit: Test de mutation du gène, OCDE 471: , négatif, (Analogie)
Test de mutation du gène, OECD 490: , négatif, (Analogie)
Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif, (Analogie)

Composants:

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice Test de mutation du gène, OCDE 471: , négatif, (Analogie)
Test de mutation du gène, OECD 490: , négatif, (Analogie)
Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif, (Analogie)
octaméthylcyclotétrasiloxane Test de Ames, OCDE 471: , négatif
Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif
Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif

In vivo

Produit: Aberration chromosomique, OECD 475, Oral.e.aux.es, Rat, mâle, négatif, (Analogie)

Composants:

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice Aberration chromosomique, OECD 475, Oral.e.aux.es, Rat, mâle, négatif, (Analogie)

Nom du produit: AEROSIL® R 106

octaméthylcyclotérasiloxane
Test du micronoyau, OECD 474, Inhalation – vapeurs, Rat, négatif
Aberration chromosomique, OECD 478, Oral.e.aux.es, Rat, négatif
Aberration chromosomique, OECD 475, Inhalation – vapeurs, Rat, Féminin, Masculin, négatif

Toxicité pour la reproduction

Produit: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Composants:

Cyclotérasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

octaméthylcyclotérasiloxane Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Cyclotérasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice Pas d'indications de propriétés critiques

octaméthylcyclotérasiloxane Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Cyclotérasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice Pas d'indications de propriétés critiques

octaméthylcyclotérasiloxane Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Non applicable

Composants:

Cyclotérasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice Non applicable

octaméthylcyclotérasiloxane Non classé

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

Cyclotérasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice Aucune information disponible.

octaméthylcyclotérasiloxane Aucune information disponible.

Nom du produit: AEROSIL® R 106**Autres informations****Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.;**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques****12.1 Toxicité:****Risques aigus pour l'environnement aquatique:****Poisson****Produit:** CL 50, Brachydanio rerio, 96 h, > 10.000 mg/l OCDE 203, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)**Composants:**

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice CL 50, Brachydanio rerio, 96 h, > 10.000 mg/l OCDE 203, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

octaméthylcyclotétrasiloxane CL 50, Oncorhynchus mykiss, 96 h, > 22 µg/l US-EPA-méthode NOEC, Oncorhynchus mykiss, 96 h, 22 µg/l US-EPA-méthode

Invertébrés Aquatiques**Produit:** CE50, Daphnia magna, 24 h, > 1.000 mg/l OCDE 202, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)**Composants:**

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice CE50, Daphnia magna, 24 h, > 1.000 mg/l OCDE 202, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

octaméthylcyclotétrasiloxane NOEC, Daphnia magna, 48 h, 15 µg/l US-EPA-méthode CE50, Daphnia magna, 48 h, > 15 µg/l US-EPA-méthode

Toxicité pour les plantes aquatiques**Produit:** CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l (OCDE 201) (Analogie)**Composants:**

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l (OCDE 201) (Analogie)

octaméthylcyclotétrasiloxane CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 22 µg/l (US-EPA-méthode)

CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 22 µg/l (US-EPA-méthode)

Toxicité pour les microorganismes**Produit:** CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209, (Analogie)**Composants:**

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209, (Analogie)

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**Poisson**

Nom du produit: AEROSIL® R 106

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
 Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice octaméthylcyclotétrasiloxane
 Aucune information disponible.
 NOEC, Oncorhynchus mykiss, 93 jr, 4,4 µg/l, US-EPA-méthode

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
 Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice octaméthylcyclotétrasiloxane
 Aucune information disponible.
 NOEC, Daphnia magna, 21 jr, 15 µg/l, EPA OTS 797.1330
 Concentration minimale avec effet observé, Daphnia magna, 21 jr, 15 µg/l, EPA OTS 797.1330
 CE50, Daphnia magna, 21 jr, > 15 µg/l, EPA OTS 797.1330

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
 Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice octaméthylcyclotétrasiloxane
 Aucune information disponible.
 NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): < 22 µg/l (US-EPA-méthode)

Toxicité pour les microorganismes

Produit: CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209, (Analogie)

Composants:
 Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice octaméthylcyclotétrasiloxane
 CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209, (Analogie)
 Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité
Biodégradation

Produit: Les méthodes d'évaluation de la persistance et de la biodégradabilité ne sont pas applicables pour ce produit de manière analogue aux substances anorganiques.

Composants:
 Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice octaméthylcyclotétrasiloxane
 Les méthodes d'évaluation de la persistance et de la biodégradabilité ne sont pas applicables pour ce produit de manière analogue aux substances anorganiques.
 3,7 %, 28 jr, OECD 310, Le produit n'est pas biodégradable., aérobique

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Non attendu.

Composants:
 Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice
 Non attendu.

Nom du produit: AEROSIL® R 106

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Non applicable

Composants:

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice octaméthylcyclotétrasiloxane , Non applicable
6,488, 25,1 °C, OECD 123

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit Une mobilité notaire dans le sol n'est pas attendue.

Composants:

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice octaméthylcyclotétrasiloxane Une mobilité notaire dans le sol n'est pas attendue.
Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

Composants:

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice octaméthylcyclotétrasiloxane Substance VPVB non classée,
Substance PBT non classée
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

Cyclotétrasiloxane, octaméthyl-, produits de réaction avec la silice octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.
Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers

Produit: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Les propriétés représentant un risque pour l'environnement de ce produit ont été calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2 "Identification des dangers".

Nom du produit: AEROSIL® R 106

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:	Aucune information disponible.
Méthodes d'élimination:	Examinez toutes les réglementations locales et fédérales sur la santé et la pollution pour les procédures d'élimination des déchets appropriées. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.
Emballages Contaminés:	Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux. Autres pays: observer les règlements nationaux.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II,

Nom du produit: AEROSIL® R 106

Nouvelles substances: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration	Informations supplémentaires
octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	>0,01 - <0,15%	Très persistant et très bioaccumulable (vPvB) PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	N° entrée
octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	70 3 40

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	>0,01 - <0,15%

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	>0,01 - <0,15%

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

Nom du produit: AEROSIL® R 106**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	>0,01 - <0,15%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de l'exposition et des risques n'est nécessaire pour ce produit puisqu'il ne peut pas être classé du point de vue dangers pour la santé et l'environnement.

Règlements internationaux**Protocole de Montréal**

Non applicable

Convention de Stockholm

Non applicable

Convention de Rotterdam

Non applicable

Protocole de Kyoto

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations**Abréviations et acronymes:**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n°

Nom du produit: AEROSIL® R 106

1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Informations de révision Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Avis de non-responsabilité: Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.